



Direction du Logement et de l'Habitat

2023 DLH 044 - Réalisation 19 rue des Bernardins (5e) d'un programme de création d'un centre d'hébergement provisoire de 53 places par EMMAÛS Solidarité - Subvention (195.001 euros).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de la délibération 2022 DLH 95 en date des 15, 16 et 17 novembre 2022, la Ville de Paris a approuvé la réalisation par l'Habitation Confortable d'un programme de création d'une pension de famille comportant 23 logements PLA-I dans un immeuble du domaine privé de la Ville situé 19 rue des Bernardins (5e).

Dans l'attente du démarrage des travaux, en lien avec l'État et en plein accord avec Paris Habitat, il a été décidé de mobiliser ce patrimoine aux fins d'y aménager un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) temporaire, d'une capacité de 53 places, dont la gestion est assurée par EMMAÛS Solidarité. L'association sera également le gestionnaire de la pension de famille, une fois les travaux réalisés.

Ce centre à destination de familles avec enfants a ouvert ses portes au mois de février et sera mis à disposition de l'association jusqu'à la fin de l'année.

À titre exceptionnel, en l'absence de financement de l'État sur le volet investissement du projet, EMMAÛS Solidarité sollicite la Ville de Paris afin qu'elle finance la totalité du coût des travaux réalisés afin de garantir l'équilibre financier de l'opération.

Description des travaux

Compte-tenu de la destination initiale du bâtiment pris en gestion (bâtiment à usage de salles de cours et de bureaux), EMMAÛS solidarité a réalisé des travaux d'aménagement des locaux avec la mise en place de cloisons et la création de pièces humides.

Prix de revient prévisionnel de la création du CHU

Pour réaliser ce CHU, le coût global de l'opération d'aménagement de l'immeuble est évalué à 195 001 euros, soit 3.679 euros par place et se décompose ainsi :

DEPENSES (en euros)	Centre d'hébergement provisoire
Travaux	173.800
Honoraires/Divers	21.201
TOTAL	195.001

Je vous propose en conséquence d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement de ce programme de création d'un centre d'hébergement provisoire, et d'accorder à EMMAÛS Solidarité une subvention d'un montant maximum de 195.001 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2023 DLH 044 Réalisation 19 rue des Bernardins (5e) d'un programme de création d'un centre d'hébergement provisoire de 53 places par EMMAÛS Solidarité - Subvention (195.001 euros).

Le Conseil de Paris

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel la Maire de Paris lui propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de création d'un centre d'hébergement provisoire de 53 places à réaliser par EMMAÛS Solidarité au 19 rue des Bernardins (5e);

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la réalisation au 19 rue des Bernardins (5e) du programme de création d'un centre d'hébergement provisoire comportant 53 places par EMMAÛS Solidarité.

Article 2 : Est approuvée la participation de la Ville de Paris au financement du programme visé à l'article 1. Pour ce programme, EMMAÛS Solidarité bénéficiera d'une subvention municipale d'un montant maximum global de 195.001 euros ; cette dépense sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à conclure avec EMMAÛS Solidarité la convention fixant les modalités de versement de la participation de la Ville de Paris au financement du programme.